

Supprimer des postes et liquider nos statuts : les annonces du ministre Ndiaye sont une provocation !

Le ministre Ndiaye, à l'instar de son prédécesseur Blanquer, a une nouvelle fois choisi les médias pour dévoiler ses dernières mesures.

Les personnels ont donc appris via BFM TV que le ministre déplorait que *« les résultats des évaluations d'entrée en sixième sont problématiques. 27% des élèves n'ont pas le niveau requis en français, un tiers ne l'ont pas en mathématiques »*. Si la situation est telle que l'indique M. Ndiaye, ce sont pour la FNEC FP-FO les ministres de l'Education nationale qui se sont succédé qui en portent l'entière responsabilité avec la mise en œuvre de contre-réformes destructrices.

Face à cette situation qu'il juge alarmante, le ministre envisage-t-il donc d'annuler les 2 000 suppressions de postes d'enseignants, dont 1 117 dans les écoles, qu'il a imposées pour la rentrée 2023 en s'appuyant sur l'article 49-3 ? Envisage-t-il de rétablir les 7 490 postes d'enseignants du 2nd degré supprimés par son prédécesseur lors du premier quinquennat Macron ?

Pas du tout !

Il annonce au contraire que *« des professeurs des écoles interviendront en classe de 6e pour favoriser la transition entre l'école et le collège et soutenir l'apprentissage des savoirs fondamentaux. »*

Remettre en cause les statuts des professeurs des écoles, remettre en cause l'enseignement disciplinaire dispensé par des professeurs certifiés ou agrégés dans les collèges tout en continuant à supprimer des postes : voici donc le choix du ministre !

C'est inacceptable !

D'autant plus qu'il y a fort à parier que les professeurs des écoles seront invités à intervenir au collège dans le cadre du pacte « travailler plus pour perdre moins » annoncé par Macron et Ndiaye aux enseignants, à savoir des rémunérations en échange de tâches supplémentaires.

Devant cette provocation du ministre, la FNEC FP-FO réaffirme ses revendications :

- Respect du statut des différents corps enseignants !
- Annulation des suppressions de postes prévues à la rentrée 2022, création de tous les postes nécessaires !
- Augmentation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie, *a minima* à hauteur de l'inflation !

Alors que le président Macron et son gouvernement maintiennent, malgré l'opposition de la totalité des organisations syndicales, leur réforme des retraites qui entend notamment repousser l'âge légal de départ à 64 ou 65 ans, la FNEC FP-FO appelle les personnels à se regrouper dans les réunions syndicales dans les AG pour préparer la grève interprofessionnelle pour le retrait de la réforme des retraites.

Faire reculer le gouvernement sur cette réforme serait un point d'appui pour toutes nos revendications, pour nos salaires, pour défendre l'Ecole publique et les statuts des personnels.

Montreuil, le 5 janvier 2023